

## Faux mineurs isolés : une énième faillite de l'État

Article rédigé par *Novopress*, le 30 janvier 2023

Source [Novopress] : Le bilan 2022 du parquet de Lyon révèle à lui seul le scandale des mineurs isolés accueillis généreusement en France. Sur 144 mineurs poursuivis pour faits de délinquance, il s'avère que 116 sont en réalité majeurs, soit près de 80 % ! Au-delà du cas lyonnais, ces chiffres exposent au grand jour la grande escroquerie des mineurs non accompagnés.

### Une fraude généralisée

Majeurs, faux mineurs isolés... peu importe leur dénomination, la polémique enfle à propos de ces migrants qui entrent sur le sol français, se déclarent mineurs et bénéficient ainsi de l'accueil et de l'accompagnement des services d'aides à l'enfance. À Lyon, la Cellule d'évaluation de la minorité, installée dans les locaux de la police aux frontières (PAF), a, au cours de l'année passée, examiné le dossier de 144 délinquants issus de l'immigration qui se prétendent mineurs. Empreintes digitales ou tests médicaux à l'appui, cette cellule a permis de démasquer 116 fraudeurs qui espéraient bénéficier de la clémence de la justice pour mineurs. Les sanctions ne se sont pas fait attendre : 86 obligations de quitter le territoire français (OQTF), 73 interdictions de retour, 70 assignations à résidence et 3 placements dans des centres de rétention administrative ont immédiatement été prononcés.

Le cas de Lyon – où, pour la première fois en France, un service se consacre à vérifier la minorité des délinquants – vient corroborer les estimations nationales. Pierre Monzani, ancien directeur général de l'Assemblée des départements de France et préfet, estime ainsi que 70 % des prétendus mineurs qui entrent en France sont en réalité majeurs. Jean-Louis Thériot, député LR, considère pour sa part que le taux de fraude avoisine les 80 %. Des parlementaires eux-mêmes reconnaissent, en 2021, qu'il « *existe en nombre bien plus important, des individus majeurs qui entendent se prévaloir de l'ordonnance de 1945 en se faisant passer pour mineurs* ».

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

30/01/2023 01:00